

Monsieur le ministre,

Je tiens à vous remercier, ainsi que vos deux collègues du gouvernement qui sont venus aujourd'hui, d'être parmi nous, en Corse, en Castanicce (a), pour clore les travaux de notre 21ème congrès.

Je le dis en mon nom propre, mais je sais aussi pouvoir le dire, au nom de tous mes collègues de Corse et des autres massifs.

Nous sommes sensibles, avant tout, à l'intérêt que vous manifestez vis à vis de la montagne. Nous le savons, à titre personnel, la montagne et toutes les difficultés auxquelles elle est confrontée sont loin de vous être étrangères car vous êtes élu de l'une de ses régions.

Nous en sommes particulièrement heureux car nous avons l'espoir que vos propos nous assurerons de votre écoute et de votre compréhension : nos débats durant ces deux jours de congrès nous obligent à attendre des réponses, certaines ont déjà été formulées par vos collègues, d'autres sont toujours en attente.

Votre présence parmi nous, comme celle des autres membres du gouvernement que nous avons reçu aujourd'hui, est le symbole de la continuité territoriale qui est chère à tous les montagnards.

Ni la neige, ni la sinuosité ou l'étroitesse des routes, ni la mer, ni la brume ... ne freinent la solidarité, la générosité et l'esprit d'ouverture et d'accueil des montagnards.

Votre prédécesseur l'an dernier dans le massif de Chartreuse avait dû prononcer un discours emmitouflé dans une parka, et il nous avait, malgré la fraîcheur de l'endroit annoncé quelques bonnes nouvelles (prise en compte du critère de la superficie dans la DGF), cette annonce avait été faite alors qu'il faisait 5 degrés sous chapiteau... Ici, à Piedicroce, la température est nettement supérieure, donc je ne doute pas que vous serez du coup moins "frileux" dans vos annonces.

Comme vous le savez, Mr le Ministre notre association édite un journal mensuel qui s'appelle PLM (Pour La Montagne), et je vais initier devant vous l'ouverture d'une nouvelle rubrique qui pourrait s'appeler "le courrier des lecteurs" pourquoi pas le courrier des « électeurs » :

1- Le premier courrier dont je veux faire état c'est un courrier qui a dû être posté ici par l'entremise de la Poste et de la maison de service public, et qui n'a pas eu besoin de passer par le centre de tri de Bastia pour revenir jusqu'ici, c'est un courrier de remerciements chaleureux et de félicitations enthousiastes pour la parfaite préparation et la belle organisation de notre congrès, et qui s'adresse directement au Maire de Piédicroce, Paul Cesarini, ... à sa famille, à ses amis, à son conseil municipal, à la centaine d'habitants de Piedicroce et en particulier les jeunes, à ses partenaires, à nos partenaires... puisqu'il a mis tout le monde à contribution pour relever ce défi, pour mobiliser cette énergie démonstratrice de l'envie de démontrer que la volonté et l'audace suffisent parfois à baliser la route du succès... mais ces remerciements s'adressent aussi à Paul Giacobbi, à Roland Fransisci, à Camille de Rocca Serra et à Ange Santini, qui nous ont soutenu avec l'accord de leur instances respectives.

Nous voulions un congrès de l'authenticité montagnarde, un congrès symbole de la vitalité des projets portés par des femmes et des hommes qui aiment et qui croient en leur territoire. Un congrès qui démontre que la montagne sait se prendre en main et a la volonté de maîtriser son destin.

C'était une gageure, ce sont près de 10 mois de travail, de persévérance, de mouvement d'humeur ou parfois de doute, de passion toujours et de folie sûrement,... et je voudrais que l'on applaudisse Paul et sa "compagnie du possible" pour avoir réussi l'exploit.

2- Le deuxième courrier, Mr le Ministre, ce n'est pas une très bonne nouvelle. C'est d'ailleurs un courrier qui vous était plutôt adressé, il est signé du député Bruno Bourg Broc et il demandait par une question écrite au gouvernement si le "Conseil de la Montagne" présidé aujourd'hui par notre ancien président Michel Bouvard, avait encore de quoi justifier de son existence dans le cadre de "la simplification des structures" annoncée par le premier Ministre.... cela montre à quel point la spécificité de la montagne est menacée en permanence, cela montre à quel point la particularité de nos territoires, de leur contraintes géographiques, et climatiques ne sont pas perçues par les autres, à quel point il faut sans cesse se mobiliser pour expliquer la nécessité de traitements particuliers, parce que la neige et le froid interdisent de réaliser certains travaux pendant de longues périodes, parce que la pente n'autorise pas la mécanisation de l'agriculture comme ailleurs, parce que la beauté et la vivacité des torrents se transforme parfois en colère, parce que la distance ne compte pas pour se déplacer c'est le temps de parcours qu'il faut décompter, parce que l'emploi y est souvent précaire et pluriactif, compte tenu de la saisonnalité obligatoire des activités... Nous avons fait l'expérience d'une audition pleine d'incompréhension de nos problèmes devant la commission Durieux sur les services publics, nous avons fait l'expérience lors des débats dans l'hémicycle à l'occasion de la loi sur les territoires ruraux, d'une vraie

difficulté pour les autres ruraux d'admettre la différence, d'admettre nos difficultés particulières, de reconnaître notre spécificité ... l'argent public en France et en Europe devient rare, et nous ne sommes pas dupes, tout ce qui peut justifier une bonification des aides devient suspect. Notre combat est plus que jamais de faire admettre notre spécificité. **C'est légitime de la défendre, c'est honnête de la reconnaître.**

Heureusement, Mr le Ministre la réponse du gouvernement à Mr Bourg Broc a été claire, puisqu'en substance le gouvernement a rappelé l'importance du rôle du Conseil National De la Montagne tout en réaffirmant qu'il n'envisageait nullement de remettre en cause l'existence de cette instance.

3 - Le troisième courrier - c'est en fait un message trouvé dans une bouteille jetée à la mer

Un message dont nous avons par chance identifié l'origine. Il s'agit en fait d'un S.O.S lancé par un ours slovène qui refuse l'idée d'être délocalisé dans le massif des Pyrénées Il indique qu'on ne l'a pas consulté, qu'il a tous ses amis en Slovénie et qu'il ne souhaite pas être déraciné de son territoire. Monsieur le Ministre, vous pourrez le répéter à Madame Nelly Ollin votre collègue, dont on peut tout de même reconnaître qu'elle a moins de mépris pour les élus de la montagne que n'en avait son prédécesseur, vous pourrez lui dire que nous sommes solidaires de cet ours slovène, que nous comprenons son désarroi.

D'autant que lorsqu'on parle du comportement atypique des prédateurs, surtout lorsqu'ils viennent recoloniser des espaces dont ils avaient quasiment disparus, (bien que par ailleurs n'étant pas des espèces en voie de disparition), ce comportement peut surprendre même les experts. Ceux là même qui nous avaient dit par exemple, que les loups ne s'attaquaient pas aux bovins ; et bien nous avons l'expérience dans l'Isère d'un loup qui n'ayant que cela à se mettre sous les crocs, s'est attaqué à plus d'une dizaine de génisses. Comme quoi les milieux peuvent modifier les comportements. Tout cela pour vous dire Monsieur

le Ministre que lorsqu'on nous dit que le Maire ne peut **-à titre principal (seulement)** assurer la sécurité des personnes qui seraient menacées par un ours brun, et qu'on nous dit par ailleurs que le maire est tout de même **-engagé-** à procéder à une information du public en cas de danger (présence dans le secteur d'une ourse suivie par exemple, ou d'un animal au comportement atypique signalé par sa puce) on voit bien que là, le Maire qui n'a rien demandé, (pas plus que l'ours slovène n'ont demandé quoique ce soit,) le Maire se trouve dans une situation où sa responsabilité sera mise en cause en cas d'accident. Les élus de la montagne et ceux, bien sûr des Pyrénées n'acceptent pas de se retrouver devant le fait accompli.

Sur cette question, nous avons eu deux rencontres assez longues avec le gouvernement, dont l'une à laquelle vous avez participé, et je crois que vous avez pu constater qu'au delà de la méthode et des moyens il a été fait jusqu'à présent l'impasse sur beaucoup de problèmes réels liés à cette réintroduction.

Nous ne sommes pas opposés à la mise à disposition de très grands espaces **-dédiés, réservés-** aux prédateurs dans nos montagnes, à condition qu'ils ne désespèrent plus les bergers et leurs troupeaux, et qu'ils ne nous mettent pas dans l'obligation de revenir sur le principe du "libre accès de tous « je parle des hommes » à la montagne", principe cher, je crois à l'ensemble de nos concitoyens qui aiment nos paysages, et la joie que leur procurent les promenades que l'on peut réaliser en toute quiétude jusqu'à présent.

4 - Le quatrième courrier - c'est en fait un message d'inquiétude qui nous est arrivé sous la forme d'une lettre ouverte, une sorte "d'appel du berger" (et nous l'avons transmis à Mr Bussereau tout à l'heure).

Ce berger, agriculteur pluriactif, a bien compris que la réforme de la Politique Agricole Commune risquait de ne pas faire son affaire.

L'exploitation agricole de la Beauce, devient une entreprise à part entière qui se bat sur le marché mondial, après avoir bénéficié pendant des années de droits à primes considérables. Son exploitation à lui, cet agriculteur de montagne, est une petite exploitation de 15 hectares là ou d'autres en ont 500 voire 1000, il pratique l'élevage extensif, ses produits il les transforme lui-même et les vend directement, il bénéficie d'un label, il sait que c'est une appellation convoitée et fragile. Il demande à ce que l'on considère le travail qu'il fait d'entretien de l'espace, pour diminuer le risque d'avalanche ou d'incendie, son travail d'entretien du paysage, sa capacité à maintenir des emplois en montagne avec l'agrotourisme. Il demande à ce que l'on soutienne la collecte du lait en montagne, sinon plus personne ne collectera, il demande à ce que le deuxième volet de la PAC ; le Plan de Développement Rural qui doit être finalisé fin 2005, réponde clairement aux besoins de l'agriculture de montagne (sur l'aide aux bâtiments d'élevage, sur la prime herbagère et agri environnementale, sur les indemnité compensatrice de handicap naturel) ... autant de dispositifs sans lesquels l'agriculture disparaîtra de la montagne... et la vocation des agriculteurs-militants disparaîtra elle aussi.

Il faut savoir que ces dispositifs pèsent pour 50 % dans le soutien à l'agriculture de montagne alors que cela ne représente que 15 % ailleurs. Les élus de tous les massifs ne se résoudront pas à voir disparaître l'agriculture de montagne elle est nécessaire à nos territoires et nous sommes solidaires de leurs revendications.

Nous prenons acte du retour partiel de la possibilité d'utiliser le mot MONTAGNE aux côtés des AOC, nous prenons acte de la reconsidération des normes d'épandage en montagne. Nous prenons acte de la bonne volonté de votre collègue Ministre de l'agriculture, mais nous voulons vous faire comprendre que la forêt de montagne et les ressources potentielles qu'elle représente, et l'agriculture de montagne

demeurent des activités essentielles pour nos territoires et pour lesquelles nos collectivités ne peuvent agir seules.

5 - Le cinquième courrier - c'est étrange il avait un peu l'allure d'une supplique adressée à Bercy

Sachez Monsieur le Ministre, que nous ne demandons pas l'aumône, mais de la cohérence et de la constance dans les réponses qui nous sont apportées.

Nous voulons une attitude en faveur de la montagne à la hauteur de ce que le législateur a écrit **cette année** en « lettres d'or » dans la loi :

« La République française reconnaît la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national.... ».

Et sur ce plan là, je ne voudrais pas en rester à un simple chapelet de doléances abstraites. Je ne voudrais pas non plus vous accabler et vous laisser, seul, porter tout le poids de nos revendications. Nous vous demandons simplement, d'être notre relais au gouvernement, si vous en êtes d'accord.

Parlons quelques secondes des finances des collectivités montagnardes et de la réforme de la dotation globale de fonctionnement

Bon d'accord c'est beaucoup moins agréable à entendre qu'un chant corse, mais sans abuser je veux bien obtenir toute votre attention.

L'année dernière, nous avons interpellé votre prédécesseur Jean-François COPE, ministre délégué à l'intérieur et nous avons, je le reconnais bien volontiers, été pour partie entendu en ce qui concerne notamment le sort des petites communes de montagne. C'est ainsi que nous avons apprécié le resserrement de la fourchette de la dotation de base attribuée en fonction du nombre d'habitants, favorable aux plus petites communes, nombreuses en montagne.

Davantage encore, la majoration de 2 € de la dotation proportionnelle à la surface des communes de montagne, passée ainsi de 3 € à 5 € par hectare, de même que le déplafonnement de cette dotation, et la majoration de la dotation de solidarité rurale des bourgs centres en zone de revitalisation rurale ont été des réponses pour partie positives à nos demandes. Alors de quoi se plaignent-ils me direz vous ?

Et bien le problème, c'est que l'étude très approfondie que nous avons menée sur les résultats de la réforme de la DGF en 2005 a confirmé nos craintes évoqués lors de notre dernier congrès.

Je signalerai juste quelques constats qui nous amènent à faire des propositions sous forme d'amendements au projet de loi de finances pour 2006.

Nos collègues, Bonrepaux, Migaud, Bouvard, Idiard, anciens présidents de l'ANEM, se battent en ce moment même pour cette cause à l'Assemblée Nationale et la possibilité de récupérer la TVA pour des travaux réalisés au titre de la sécurité sur des équipements publics loués

à des privés est une avancée.

Tout d'abord, Nous vous demandons de bien noter que la notion de potentiel financier déstabilise de façon aberrante un grand nombre de nos collectivités

De nombreuses communes qui étaient « pauvres » par rapport aux autres communes de même importance jusqu'en 2004 se retrouvent subitement riches , et écartées de l'éligibilité aux dotations de solidarité ou de péréquation. Ce n'est pas un miracle !!! c'est l'effet mécanique **de l'addition des dotations forfaitaires au potentiel fiscal, dans le potentiel financier...autrement dit : Comment devenir riche en restant pauvres ?**

Pour limiter cet effet, qui consiste à enlever d'une main ce que l'on a donné de l'autre, il faudrait limiter la prise en compte des composantes de la dotation forfaitaire à une proportion limitée du potentiel fiscal (25 % par exemple)

Pour vous faire le dessin des conséquences de l'adoption de ce nouveau critère d'appréciation de la richesse des communes, sachez que mécaniquement elle a entraîné l'élimination brutale de **1 800** communes de la dotation élu local. Et ce n'est pas le mécanisme de sortie progressive sur trois ans qui réglera le problème car cette dotation est vitale pour des milliers de petites communes de moins de 1 000 habitants.

- Concernant les départements, sur la notion de potentiel financier l'aberration apparaît encore plus évidente.

... deux des départements réputés pauvres jusqu'en 2004, qui nous accueillent d'ailleurs aujourd'hui, se retrouvent parmi les départements riches, par le miracle de la réforme de 2005! , je confirme que le Congrès de l'ANEM n'y est pour rien !

Toute personne intellectuellement honnête admettra que les choses ne peuvent rester en l'état, car nos élus ici présents peuvent en témoigner : les départements corses ne sont pas devenus plus riches en l'espace d'une année ! Dès février, le Comité des finances locales avait d'ailleurs proposé de revoir cette notion de potentiel financier.

- Monsieur le Ministre, Mr Coppé et Monsieur Breton ont du pain sur la planche : D'autant que d'autres aberrations doivent être traitées

- En effet, Pour les communes de montagne, dont la dotation de garantie représente près de la moitié de la dotation forfaitaire, nous avons une inquiétude concernant l'évolution de leur DGF car, la croissance de cette garantie sera très ralentie, son indexation étant réduite, au quart de la croissance globale de la DGF...

Je conçois que le raisonnement en appelle à votre calculatrice, mais pour vous aider je peux vous dire que nous avons pu détecter que les milliers

de communes de montagne concernées ont généralement des indicateurs de richesse très nettement au dessous de la moyenne < Nous proposons donc que ces communes aient l'assurance d'une meilleure évolution de leur DGF (égale au moins au taux de croissance de l'ensemble des dotations de la DGF).

- Au-delà même, des seules communes de montagne, mais nous sommes parmi les plus concernés, nous revendiquons un juste retour financier dans la DGF, pour compenser la charge et le manque à gagner qu'induisent le plus souvent les « territoires à haute valeur environnementale », dont la montagne est particulièrement bien pourvue. Appelons cela "le principe de réciprocité", pour service rendu à toute la société.

Pour cela, nous proposons de prolonger le dispositif inclus dans le projet de loi relatif aux parcs naturels nationaux et de l'étendre à Natura 2000, aux réserves intégrales, aux sites classés, aux zones de biotopes... Une part spécifique de la dotation de solidarité rurale pourrait y être consacrée.

- Pour les départements, nous demandons avec force la "préservation de la croissance" de la "dotations de fonctionnement minimale" des 24 départements pauvres éligibles jusqu'en 2004. Il s'agit d'éviter la dilution

de leur dotation parmi l'ensemble des 64 départements ruraux désormais éligibles, ce qui est injuste et n'a plus de sens.

6 - Le sixième courrier est une très bonne nouvelle

Nous l'attendions, nous l'avons proposé, l'assemblée l'a adopté avec la bienveillance du gouvernement

Le principe d'élaborer un code de la montagne, comme il y a un code de l'urbanisme, ou un code de l'énergie vient d'être adopté ces derniers jours à l'Assemblée nationale dans le cadre de la discussion relative à la LOA. C'est symboliquement fort et je crois que nous ne pouvons que l'apprécier, sous réserve de confirmation par le Sénat, bien entendu, mais je sais pouvoir compter sur les sénateurs de la montagne pour y veiller. Un code de la montagne c'est la possibilité pour nos territoires de disposer d'un meilleur socle de référence de la reconnaissance de nos spécificités, dans une période où cette reconnaissance est menacée.

7 - Le septième courrier c'est un courrier transversal, et le risque c'est que personne ne le reçoive !

Il concerne beaucoup de ministères et d'opérateurs différents : Le maintien des services à la population constitue un élément essentiel de la politique de la montagne. Ici la notion de service doit être entendue au sens large, conformément à la liste des activités déclarées d'intérêt général par la loi DTR :

« L'existence en zone de montagne d'un équipement commercial, d'un artisanat de services et d'une assistance médicale répondant aux besoins courants des populations et contribuant au maintien de la vie locale est d'intérêt général ».

Il faut envisager une réorganisation de l'ensemble de l'administration publique sur le territoire national, adaptée aussi bien aux zones peu denses qu'au reste du pays.

Sans opposer les territoires les uns aux autres, il faut mettre un terme à la logique administrative et comptable, d'analyse et d'appréciation des services publics, exclusivement fondée sur la rentabilité et autres économies d'échelle, à réaliser secteur par secteur.

L'impact de la fermeture ou de l'ouverture d'un service à la population dans nos territoires, ne se mesure pas seulement à l'aune de la fréquentation de ce service, pardonnez moi la comparaison mais, ce n'est pas parce que l'on ne rend pas visite tous les jours à ses parents qu'il ne nous sont pas indispensables lorsqu'on a besoin d'eux... Il faut avoir un regard global avec une gestion qui prend en compte des aires territoriales vivantes et pertinentes. **Il faut arrêter de fermer les volets, nous voulons parler d'avenir, fenêtres ouvertes, dans nos territoires.**

S'agissant de la proximité du service public par rapport aux usagers, il

est primordial de **mettre un terme au critère du « nombre d'habitants desservis » pour le remplacer par un critère combiné « habitants et territoires desservis.**

Un « coefficient d'enclavement » pourrait s'appliquer au ratio population/superficie en deçà d'un certain seuil pour "réévaluer" le nombre d'usagers.

L'accessibilité au service postal par exemple, ne peut se mesurer seulement par la distance à vol d'oiseau mais doit se mesurer en temps de parcours en fonction des dessertes existantes ou inexistantes. Je conçois que pour Pieicroce cet exemple est mal choisi et je note d'ailleurs au passage que La Poste fait à nouveau un effort d'écoute et de compréhension.

Monsieur le Ministre, si **la mutualisation** correspond à une tradition montagnarde qui unit les hommes pour optimiser les moyens, **il faut rappeler à l'Etat son rôle régalien.**

Partant de ce principe, une contribution durable de l'Etat au financement des maisons de services publics (MSP), actuellement prises en charge par les collectivités (hébergement gracieux, personnel mis à disposition) est parfaitement légitime. Il nous semble urgent pour ce faire de constituer un **fonds de péréquation et de compensation** des services aux populations.

A ce titre, la voie suggérée par le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales, Dominique de Villepin, lors de l'installation de la conférence nationale le 17 février dernier, en faveur de la création du "fonds d'aide aux services publics locaux" à disposition des préfets, alimentés en « points d'indices agents publics » au prorata des fermetures ou des agents retirés des territoires ruraux de la République, mérite d'être explorée de façon approfondie.

Nous proposons, que les aides du FNADT soient mobilisées au titre des "conventions interrégionales de massif " pour les **frais de fonctionnement des activités d'intérêt général, y compris lorsqu'elles sont assumées par des opérateurs privées.**

L'organisation en « réseau » des Maisons de service publique, à l'échelon des massifs, pourrait améliorer encore leur prise en charge et leur efficacité.

Monsieur le Ministre, Toutes ces réflexions et de nombreuses suggestions ont été communiquées à la Conférence nationale des services publics en milieu rural à la demande du Secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire de l'époque. Le Ministre d'aujourd'hui Christian Estrosi nous a assuré de son soutien. Le président de celle-ci

était notre invité ce matin et nous espérons avoir été entendus. Nous vous faisons donc copie de la lettre que nous lui avons adressée...

... Le dernier courrier est une lettre recommandée avec accusé de réception en attente

Il évoque la responsabilité des maires de montagne, ce dossier crucial a été débattu en ouverture de notre congrès, notamment vis-à-vis des risques naturels et des grandes infrastructures.

Non pas que la montagne soit le territoire de tous les dangers, mais c'est un territoire qui accueille une concentration sérieuse de risques et donc "qui charge la barque" des responsabilités des maires au titre de la prévention mais aussi à celui de l'organisation des secours. Je citerai notamment :

- Les risques naturels tels qu'avalanches, crues, glissements de terrain, chutes de pierres...
- Les grands ouvrages tels que tunnels et barrages, viaduc ...,
- La sécurité incendie,
- La sécurité du domaine skiable et secours en montagne,
- Et enfin, la prévention des risques liés à la présence de grands prédateurs... pour mémoire, car je l'ai déjà évoqué.

Le malaise est croissant parmi les élus de plus en plus souvent mis en cause à titre personnel, au plan pénal, malgré la « loi Fauchon » du 10

juillet 2000, supposée apporter un certain équilibre et éviter les dérives. Les jugements et les verdicts des instances judiciaires pénales indiquent que les objectifs de la loi ne sont pas atteints.

Bien sûr il n'est pas question de porter atteinte au droit des victimes et de ne pas respecter la douleur de ceux qui subissent de près ou de loin une catastrophe, mais les jugements récents nous ont tous interpellés et nous avons exprimé notre solidarité envers le maire de Chamonix, sévèrement condamné dans le jugement de l'affaire du Mont-Blanc, en juillet dernier.

Nous avons présenté une étude juridique très complète sur la mise en cause de la responsabilité pénale des maires en matière d'infractions non-intentionnelles.

Les maires présents au débat ont conclu qu'une clarification juridique s'impose pour sécuriser juridiquement le champ d'action des élus locaux dans tous les domaines. Je crois que le gouvernement doit nous aider à faire adopter des mesures législatives qui permettent de retrouver l'équilibre attendu. Une motion vient d'être votée sur ce point en assemblée plénière.

Avant de conclure sur ce point, je me permets d'insister sur le problème des pluies torrentielles et des crues. Je tiens, en mon nom propre et, je

crois pouvoir le dire au nom de mes collègues, à rendre hommage au formidable **rôle assumé par le service RTM, (restauration des terrains de montagne)** bien connu des montagnards , mais peu connu, si ce n'est peu reconnu en dehors d'eux, et les coupes budgétaires dont il est victime, comme l'absence de positionnement clair, au titre de la sécurité civile, dans l'organisation de l'Etat , n'a de cesse de le fragiliser.

Cet été, en tant qu'élu d'un territoire victime de catastrophe naturelle (glissement de terrain à la suite de crues torrentielles, 120 habitations concernées, plusieurs usines très endommagées) je puis témoigner non seulement de l'expertise du RTM, mais aussi de son savoir-en situation de crise. Je sais aussi que les experts sont la mémoire de tous les cataclysmes qui ont frappé nos territoires depuis plus d'un siècle.

Leur mission de service public s'il en est, de **nature foncièrement régalienn**e, assurée par à peine plus d'une centaine d'agents, mériterait d'être clairement affichée dans un ministère comme le ministère de l'intérieur. En toute occurrence, ils ne peuvent continuer "à camper", à bivouaquer administrativement dans un EPIC qui ne les porte pas au coeur de sa mission.

Voilà, Mr le Ministre j'en ai terminé de dépouiller devant vous mon courrier de la semaine, d'autant que des Pôles d'excellence ruraux sont

en marche, et que notre impatience est grande d'en connaître les contoursVous êtes notre ministre de référence pardonnez moi de vous avoir chargé de toutes ces doléances, mais elles sont le quotidien de notre actualité et nous espérons que vous nous aiderez en prenant votre part du fardeau. Nous ne souhaitons pas vous laisser partir les mains vides.